

COLLECTER ET UTILISER DES DONNÉES PRÉCISES ET VENTILÉES QUI SERVIRONT À L'ÉLABORATION DE POLITIQUES FONDÉES SUR LA CONNAISSANCE DES FAITS



- a. Élaborer et appliquer une stratégie globale d'amélioration des données sur les migrations aux niveaux local, national, régional et mondial, avec la participation de tous les acteurs concernés, sous la direction de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies, en harmonisant les méthodes de collecte des données et en renforçant l'analyse et la diffusion de données et d'indicateurs liés aux migrations
 - Améliorer la comparabilité et la compatibilité internationales des statistiques et des systèmes de données nationaux sur les migrations, notamment en affinant et en appliquant la définition statistique de ce qu'est un migrant international, en élaborant un ensemble de critères permettant de mesurer les populations de migrants et les flux migratoires et en recueillant des données sur les types de migrations et leur évolution, les caractéristiques des migrants ainsi que les causes et les incidences des migrations

- mondial c. Mettre au point un programme développement et de renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données, afin de partager les données, d'obtenir les données manquantes et de dégager les grandes tendances en matière de migrations, l'objectif étant d'encourager la collaboration entre les acteurs concernés à tous les niveaux, d'offrir des activités de formation, un appui financier et une assistance technique ad hoc, et d'exploiter de nouvelles sources de données, y compris des mégadonnées, sous la supervision régulière de la Commission de statistique des **Nations Unies**
- d. Collecter, analyser et exploiter les données sur les effets des migrations et les avantages qu'elles présentent et sur les contributions des migrants et des diasporas au développement durable, de manière à orienter l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des stratégies et programmes qui lui sont liés aux niveaux local, national, régional et mondial
- e. Appuyer le développement des bases de données et dépôts mondiaux et régionaux existants, notamment le Portail des données migratoires mondiales de l'OIM et l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement de la Banque mondiale, ainsi que la coopération, de manière à regrouper systématiquement les données pertinentes de façon transparente et intuitive tout en encourageant la collaboration entre organismes pour éviter que les activités fassent double emploi
- f. Créer des centres régionaux de recherche et de formation sur les migrations ou des observatoires des migrations et donner plus de moyens à ceux qui existent

déjà, comme l'Observatoire africain des migrations et du développement, afin de collecter et d'analyser des données conformément aux normes de l'Organisation des Nations Unies, notamment sur les pratiques exemplaires, les contributions des migrants, les effets économiques, sociaux et politiques favorables et défavorables qu'ont globalement les migrations dans les pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que les causes des migrations, de manière à mettre au point des stratégies communes et à exploiter tout le potentiel offert par les données ventilées sur les migrations, en coordination avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants

- g. Améliorer la collecte de données au niveau national en intégrant dès que possible dans les recensements nationaux des questions ayant un lien avec les migrations, comme le pays de naissance, le pays de naissance des parents, le pays de citoyenneté, le pays de résidence cinq ans avant le recensement, la date d'arrivée la plus récente et les motifs de la migration, en vue d'une analyse et d'une diffusion rapides des résultats ventilés et présentés sous forme de tableaux conformément aux normes internationales, à des fins statistiques
- h. Réaliser des enquêtes auprès des ménages et de la population active, entre autres, afin de recueillir des informations sur l'intégration sociale et économique des migrants, ou ajouter des modules normalisés sur les migrations dans les enquêtes existantes destinées aux ménages, afin d'améliorer la comparabilité des données à l'échelle nationale, régionale et internationale, et mettre les données collectées à disposition par une utilisation publique de fichiers de microdonnées statistiques

- i. Intensifier la collaboration entre les organismes publics chargés des données sur les migrations et les organismes nationaux de statistiques afin de produire des statistiques sur les migrations, notamment par l'utilisation, à des fins statistiques, des registres administratifs, comme les données enregistrées aux frontières, les dossiers de visa et de permis de séjour, les registres de population et toute autre source utile, tout en défendant le droit à la vie privée et en protégeant les données personnelles
- j. Définir des profils migratoires par pays comprenant notamment des données ventilées sur tout ce qui touche aux migrations à l'échelle d'un pays, en particulier en ce qui concerne les besoins du marché du travail, la demande et la disponibilité de compétences, les incidences économiques, environnementales et sociales des migrations, le coût des envois de fonds, la santé, l'éducation, l'emploi, les conditions de vie et de travail et les besoins des migrants et des populations d'accueil, et les utiliser afin d'élaborer des politiques migratoires fondées sur la connaissance des faits
- k. Coopérer avec les acteurs concernés des pays d'origine, de transit et de destination pour approfondir la recherche, les études et les enquêtes sur les corrélations entre les migrations et les trois dimensions du développement durable, les contributions et les compétences des migrants et des diasporas, ainsi que leurs liens avec les pays d'origine et de destination

"Les actions reflétées dans cette brochure sont celles incluses dans le texte du PMM (A/RES/73/195). Les actions associées sont considérées comme des instruments politiques pertinents et des meilleures pratiques pour remplir les objectifs et les engagements décrits dans le PMM"



Panel intitulé « Vers un programme mondial sur les données migratoires »

En mars 2019, la Division de la statistique des Nations Unies a organisé un panel de haut niveau intitulé « Vers un programme mondial sur les données migratoires ». Concernant l'Objectif 1 du Pacte mondial, ce panel a réuni des représentants des pays, de la communauté des donateurs, des instituts statistiques, du système des Nations Unies et de la société civile pour discuter de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme mondial sur les statistiques des migrations internationales, ainsi que pour partager des expériences et présenter des initiatives visant à améliorer la collecte et l'utilisation des données et des indicateurs relatifs à la migration dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Pacte mondial (Commission de statistiques des Nations Unies, 2019).

International Data Alliance for Children on the Move

En mars 2020, l'UNICEF, l'OIM, le HCR et l'OCDE ont lancé une alliance internationale des données sur les enfants migrants, qui réunit des experts des bureaux nationaux de statistiques, des ministères compétents en matière de migration, des organisations internationales et régionales, des ONG, des milieux universitaires et des sociétés civiles. Cette alliance a pour principal objectif d'améliorer les statistiques et les données sur les enfants migrants et déplacés de force à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur des

éléments factuels qui les protègent et les autonomisent (UNICEF, 2020a).

Projet FMM sur la libre circulation et la migration en Afrique de l'Ouest

Le projet FMM soutient la création de données normalisées relatives à la migration, de profils migratoires nationaux (nouveaux ou actualisés à partir de profils existants) et de profils migratoires régionaux, en fournissant une assistance technique et un soutien en matière de renforcement des capacités à la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui est composée de quinze États Membres de la CEDEAO et de la Mauritanie. Le projet FMM est financé par l'Union européenne et la Commission de la CEDEAO et mis en œuvre conjointement par l'OIM, le Centre international pour le développement des politiques migratoires et l'OIT (Schachter, 2019).

Projet Migration ville-à-ville en Méditerranée

Dans le cadre du projet Migration ville-à-ville en Méditerranée, Amman, Beyrouth, Casablanca, Lisbonne, Lyon, Madrid, Oujda, Rabat, Sfax, Sousse, Tanger, Tunis, Turin et d'autres villes proches de la Méditerranée ont élaboré et partagé les profils migratoires de villes avec le soutien d'un expert local et la participation de diverses parties prenantes s'occupant de questions de migration et de l'inclusion au niveau local. Ces profils ont permis de recueillir des données existantes sur les populations migrantes, ainsi que de cartographier les acteurs et les activités connexes susceptibles d'appuyer l'élaboration de politiques locales et de renforcer la coopération multipartite (Centre international pour le développement des politiques migratoires, s.d.).



Objectifs de développement durable pertinents



ODD 10: Inégalités réduites

■10.7: Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées



ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

■17.18: D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays